Audition par la commission des lois du Sénat sur le projet de loi de finances 2026

Nous ferons observer au préalable que, contrairement aux autres directions, le PLF de la Justice judiciaire n'est pas en ligne sur le site du ministère du budget.

Concernant **le protocole du 26 octobre 2023**, nous rappelons qu'il a été « proposé » par la DSJ au bout d'un parcours extrêmement chaotique. Le garde des sceaux avait ainsi écarté des discussions la question des ex. juristes assistants (nous y reviendrons). Nous avons refusé de signer ce protocole tant en raison de la forme (passage en force de la DSJ) qu'en raison du fond (faux « engagements » de la DSJ, division du corps des greffiers et corps des DSGJ laissé de côté)[1].

Pour **les DSGJ,** il a fallu près d'un an et demi pour que les discussions reprennent avant d'aboutir à la signature d'un « relevé d'engagement » le 10 juin 2025. Cinq mois plus tard, la DSJ assure que la revalorisation statutaire du corps est budgétée sur l'année 2026 et donc prévue, mais nous attendons toujours du concret[2]. D'autant plus que le PLF 2026 est totalement muet sur le sujet...

Comme nous l'avons déjà écrit à plusieurs reprises, le corps n'est absolument pas serein sur son avenir notamment quand on voit un certain nombre de ses domaines de compétences allègrement piétinés.

La mise en place du corps **des cadres-greffiers** s'est faite de manière extrêmement chaotique avec :

- Un décalage dans le temps pour les nominations au 1er janvier 2025 et à venir pour les prochaines (examen professionnel avec nomination au 1er juillet 2025).
- Des réorganisations, parfois brutales, au sein des juridictions, en l'absence de consignes claires de la DSJ, dans un contexte de grandes interrogations pour le corps des DSGJ et parfois de tensions internes causées par ces nominations. Des juridictions n'ont pas modifié les affectations de greffiers passés cadres-greffiers tandis que d'autres ont réaffecté des agents par simple mail, dont des DSGJ !
- Comme nous l'avions malheureusement pressenti, les nominations ont créé des disparités énormes d'une cour d'appel à une autre : moins de 5 % de greffiers devenus cadres-greffiers au sein de la cour d'appel de Paris contre plus de 20 % pour Nouméa et Pau. Dans certaines juridictions, c'est la moitié des greffiers qui ont obtenu un avancement !
- Une mise en place de la formation des cadres-greffiers sans moyens supplémentaires et parfois avec un budget des SAR divisé par deux par rapport à l'année précédente.

1 https://cgt-justice.fr/protocole-daccord-sur-la-revalorisation-des-metiers-de-greffe-notre-analyse-detaillee/
2 https://cgt-justice.fr/dsgj-ou-en-sommes-nous-du-releve-dengagements/

Pour **le corps des greffiers**, en juillet 2024, la DSJ se vantait d'un « *succès pour la campagne de recrutement 2024* ». Nous avons au contraire rétorqué que les recrutements de 2023 et 2024 étaient en réalité un fiasco[3]. Les chiffres de la session de fin d'année 2024 nous ont malheureusement donnés raisons : **12 % de présence aux écrits en externe et en interne**... Par ailleurs tous les postes proposés ne peuvent pas être pourvus : 45 % des postes en 2023.

Il est nécessaire que la DSJ reconsidère son idée de maintenir deux concours par an car les chiffres des concours donnent un mauvaise image du corps. C'est de plus une gabegie financière qui (deux fois par an) mobilise les agents de la centrale et des 36 SAR ainsi qu'une vingtaine de membres du jury, nécessite la localisation de salles de concours (écrits et oraux), l'envoi de plusieurs milliers de convocation, etc. pour un résultat plus que décevant.

Par ailleurs, nous avons relevé une dégradation des conditions de formation (notamment des greffiers) à l'ENG et de nombreux dysfonctionnements de la part de la direction[4]. A titre d'exemple, quand il y a 15 ans les formations statutaires se faisaient en travaux dirigés d'une dizaine de stagiaires, elles ont dorénavant lieu en amphithéâtre pour 300 stagiaires. Or, la formation aux droits et obligations est un sujet de préoccupation actuel. Par ailleurs, la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires et notamment pour leur choix de poste est un sujet malheureusement récurrent, encore récemment[5].

Pour les **attachés de Justice**, nous avons été entendus le 17 septembre par l'IGJ sur « l'équipe autour du magistrat »[6]. Nous avons notamment rappelé les grands flous autour de leur gestion RH, flous qui règnent depuis la mise en place des juristes assistants en 2015... Là encore, il faudrait (enfin) que la DSJ ouvre de sérieuses discussions.

Concernant **le volet informatique**, le déploiement de Prisme serait envisagé pour mars 2026. Nous rappelons qu'il s'agit d'un projet porté par la DAP qui a connu un certain nombre de difficultés ce qui avait conduit à sa suspension.

Pour Portalis, il est actuellement déployé dans les CPH et les retours des utilisateurs sont assez négatifs et laissent entendre une méconnaissance des besoins des agents.

Sur l'IA, les organisations syndicales ont demandé en CSAM à l'administration de ne pas aller trop vite. Pour notre part nous avons un certain nombre d'inquiétudes sur les impacts que l'IA pourrait avoir sur nos métiers.

Sur le plan budgétaire, nous signalons les coupes budgétaires qui affectent le fonctionnement des juridictions. Le ministère cherche actuellement tout moyen pour diminuer les envois de courrier par les juridictions. Par ailleurs, l'entretien immobilier en est quasiment réduit aux mesures d'urgence.

Côté statutaire, le ministère a des années de retard sur la reprise d'ancienneté des corps communs ce qui est particulièrement préjudiciables aux agents. Concernant le CIA (« prime au mérite ») les enveloppes 2025 sont largement en dessous de celles des années précédentes ce qui va conduire à de nombreux recours dont certains iront jusque devant les juridictions administratives.

Enfin, nous sommes inquiets sur la situation globale des agents des services judiciaires. Le dernier bilan social fait état d'un taux d'absentéisme record de près de 10 % et le nombre d'« accidents graves » survenus ces dernières années (suicides, tentatives de suicide et accidents au travail) est inquiétant.

Montreuil le 13 novembre 2025

3 https://cgt-justice.fr/un-fiasco-pour-la-campagne-de-recrutement-des-greffiers-2024/
4 https://cgt-justice.fr/une-direction-qui-a-entache-leng/
5 https://cgt-justice.fr/frais-de-deplacement-des-stagiaires-leng-persevere/
6 https://cgt-justice.fr/audition-igj-equipe-autour-du-magistrat/